

LIVRET D'ACCUEIL



**DISPOSITIF INSTITUTIONNEL
THERAPEUTIQUE EDUCATIF
ET PEDAGOGIQUE (D.I.T.E.P.)**

LE « HOME FLEURI »

www.championnet-asso.fr



CHAMPIONNET
D.I.T.E.P. Le Home Fleuri

UN MOT DE BIENVENUE

Solliciter une structure médico-sociale, n'est jamais une décision facile à prendre.

Notre mission est de vous accueillir et de vous accompagner.

Nous avons besoin les uns et les autres, d'apprendre à nous connaître et à nous reconnaître, sans confusion de place, afin de construire avec vous le parcours le plus adapté.

Pour cela, nous disposons d'un outil merveilleux : la Parole.

Alors, prenons la, ensemble.

L'équipe du DITEP Le Home Fleuri

L'ASSOCIATION CHAMPIONNET en Haute-Savoie

DITEP Le Home Fleuri

- ITEP à Mont-Saxonnex et Bonneville.
- SESSAD et ITEP-Pro (ITEP 14-20 ans) à Saint-Pierre en Faucigny.

Deux dispositifs gérés
conjointement par le
Home Fleuri et le Chalet
Saint-André :

IME et SESSAD Le Chalet Saint-André

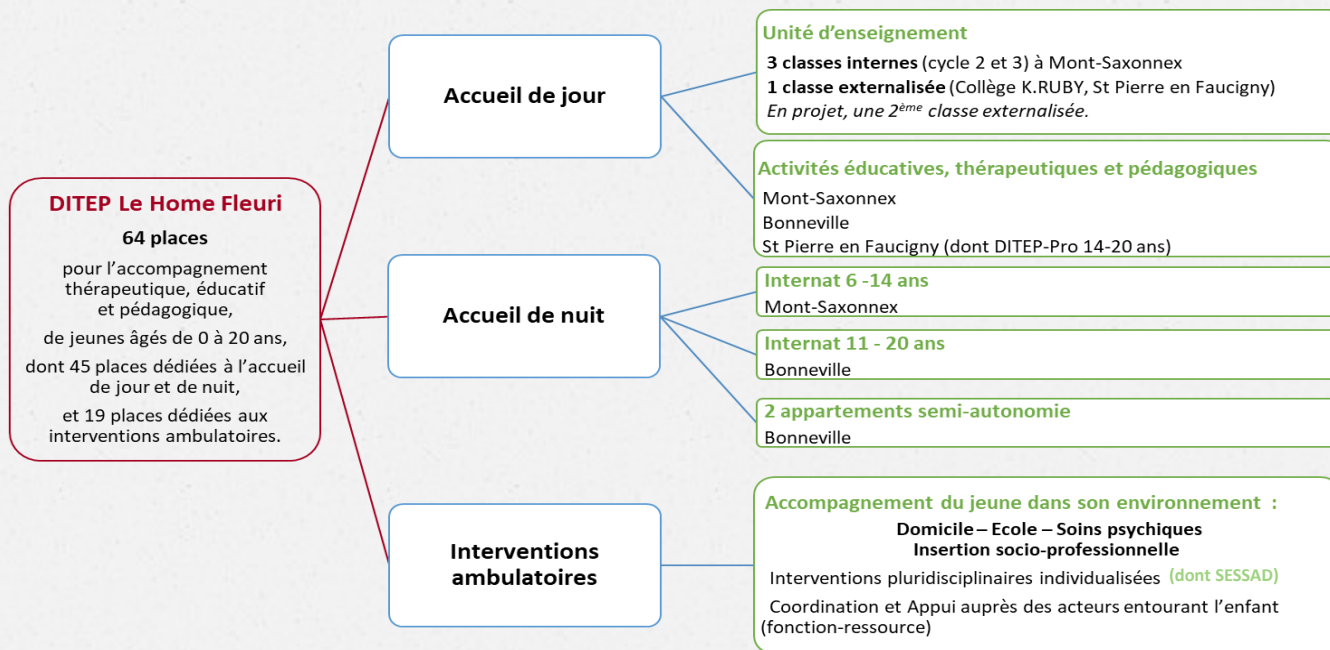
- IME et IMPro à Megève (Instituts médico-éducatif).
- SESSAD Haute Vallée à Sallanches.
- SESSAD Basse Vallée à Annemasse.

- **PCPE** (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)
- **EMAS** (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation).

CMPP Alfred Binet 74

- CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) répartis sur 3 sites :
 - Annecy,
 - Ville La Grand,
 - Thonon Les Bains.

LE DITEP « LE HOME FLEURI »



IMPLANTATION SUR 3 SITES

889, route des gorges du Borne
74800 Saint-Pierre en F. Tél: 04 50 03 68 75
secretariat.homefleuri.stpierre@championnet-asso.fr

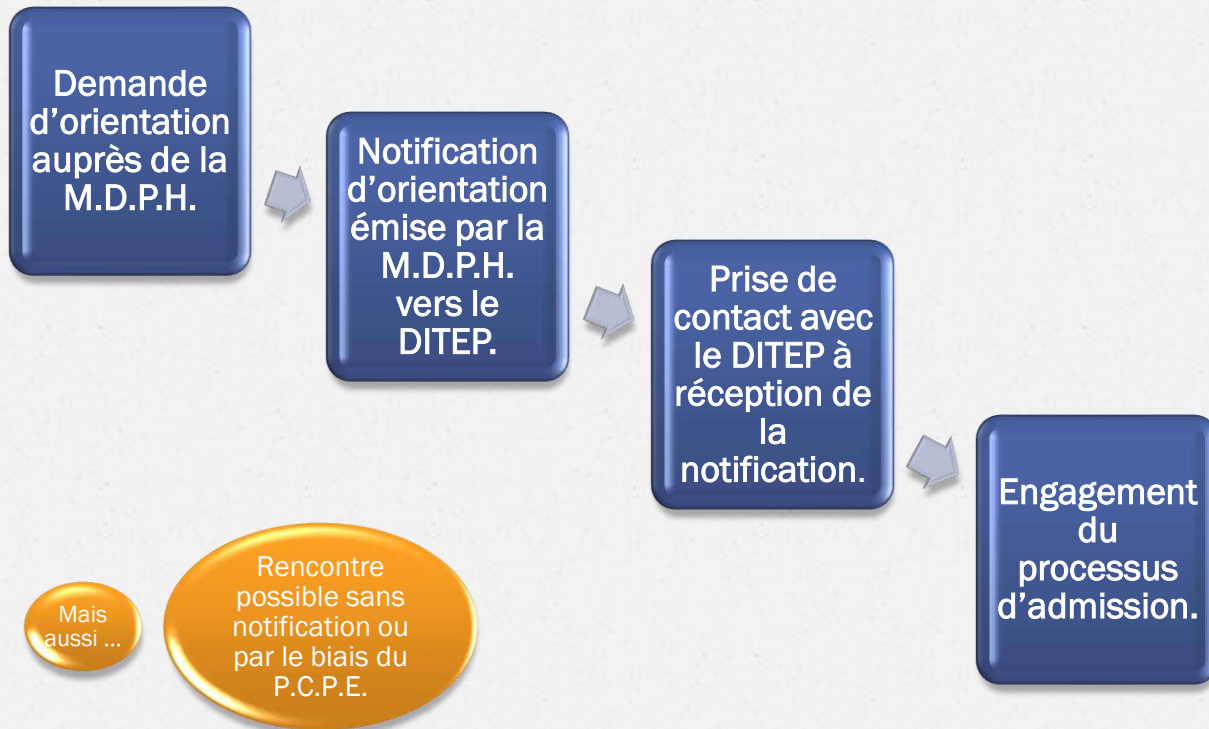


288, rue Pertuiset
74130 Bonneville. Tél: 04 50 25 78 36
secretariat.homefleuri@championnet-asso.fr

115, route du Quart-Dernier
74130 Mont Saxonnex Tél: 04 50 96 90 55
secretariat.homefleuri@championnet-asso.fr



L'ADMISSION AU HOME FLEURI



UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

EDUCATIF :

14 Educateurs
Spécialisés ou
Moniteurs Educateurs

THERAPEUTIQUE :

2 Psychiatres,
2 Psychologues,
1 Neuropsychologue,
1 Psychomotricienne,
1 Infirmière,
1 Orthophoniste.

PEDAGOGIQUE :

4 Enseignantes,
1 Educatrice Scolaire.

ADMINISTRATIF :

2 Secrétaires,
1 Comptable.

SERVICES AUXILIAIRES:

2 Cuisinières,
6 Maitresses de Maison,
2 Veilleuses de Nuit,
3 Chauffeurs.

DIRECTION :

1 Directeur,
1 Directeur Adjoint,
2 Chefs de Service.

A noter : Ce tableau présente toutes les fonctions existantes, pas les ETP (équivalent temps plein) de chacun.
Tous ces personnels sont soumis aux règles de confidentialité et de secret professionnel en vigueur.

NOS MISSIONS

- o **Accueillir** des jeunes en difficulté dans leur parcours d'insertion scolaire et/ou professionnelle
- o **Evaluer** la situation de chacun afin de proposer un accompagnement individualisé et adapté
- o **Accompagner** le jeune dans la construction et la réalisation d'un projet scolaire et/ou professionnel
- o **Soutenir** le cheminement vers l'acquisition d'une meilleure autonomie

INTERVENTIONS AMBULATOIRES

Si, historiquement, cette forme d'accompagnement était déployée à partir du SESSAD et de l'ITEP Pro, elle peut être mise en œuvre aujourd'hui quel que soit le mode d'accueil au sein du DITEP.

Dans le cadre de ces interventions pluridisciplinaires (éducatives, pédagogiques, thérapeutiques) et individualisées, l'accent est porté sur :

- o **l'accompagnement** du jeune dans son environnement de vie (domicile familial, école, loisirs, etc.),
- o **le soutien** au projet d'inclusion sociale, scolaire et/ou professionnelle
- o **les actions de coordination et d'appui** auprès des acteurs accompagnant le jeune au quotidien



ACCUEIL DE JOUR

Un accueil est proposé à Mont Saxonnex, à Bonneville et à Saint Pierre en Faucigny.

Il consiste à :

- o **Accompagner** la scolarité en milieu ordinaire
- o **Remobiliser** les jeunes vers une scolarité et/ou une formation professionnelle
- o **Favoriser** le maintien du jeune dans son environnement social et familial.

Cet accompagnement peut intégrer une scolarité interne, à temps complet ou à temps partagé avec des inclusions scolaires, des stages en milieu professionnel, des visites de centres de formation, ...

Cet accueil en journée s'appuie sur différentes activités de médiation (éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, techniques, temps de partage de la vie quotidienne,...) et sur diverses modalités (individuelles ou groupales / internes ou externes).



ACCUEIL DE NUIT

Un hébergement de une à plusieurs nuitées peut être proposé à Mont-Saxonnex (pour les enfants de 6 à 14 ans) et à Bonneville (pour les jeunes de 11 à 20 ans).

Cet accueil consiste à :

- o **Découvrir** le jeune dans sa vie quotidienne (alimentation, hygiène, sommeil, ...)
- o **Expérimenter** la vie en collectivité et/ ou en semi-autonomie (à partir de 16 ans)
- o **Apporter** une solution temporaire à un risque ou à une situation d'épuisement au sein de la famille.

L'accompagnement est axé sur :

- o **la régularité** des rythmes de vie
- o **la continuité** de la présence éducative
- o **l'apprentissage** de l'autonomie et de **la participation** à la vie sociale, culturelle et sportive.

L'accueil de nuit s'inscrit donc dans un projet thérapeutique.



Une salle de repas



Une Chambre individuelle



Studio du D2AS

PARTICIPATION DES JEUNES ET DES FAMILLES

Tout au long de l'accompagnement, différents espaces de dialogue sont garantis par :

- o **L'élaboration conjointe et participative** du projet de chaque jeune
- o **Les entretiens réguliers** proposés aux jeunes et/ou aux parents
- o **La participation aux Equipes de Suivi de Scolarisation** (sur invitation de la famille)
- o **L'« assemblée des familles »**, organisée à chaque rentrée scolaire
- o **Les « cafés parents »**, comme temps de rencontre entre parents, autour de préoccupations communes.

Les formes de participation au fonctionnement du DITEP sont :

- o **Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)** est une instance réglementaire de participation des jeunes (à partir de 11 ans), des parents et qui peut intégrer également des partenaires locaux. Il se réunit deux fois par an et fait l'objet d'un compte-rendu remis aux participants et affiché dans les lieux de vie.
- o **Les questionnaires de satisfaction** qui sont adressés aux familles en fin de séjour.
- o **Des réunions d'enfants et de jeunes** sont régulièrement animées par les éducateurs, en présence ou non de thérapeutes.
- o **La Commission d'Alimentation** est composée de représentants de jeunes, des éducateurs, du personnel de cuisine, de l'infirmière et de la direction.



LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

L'accompagnement en DITEP s'accomplit en lien avec différents partenaires et dans plusieurs domaines :

- o **Scolaire et professionnel** : écoles, collèges, lycées, lieux de formations et d'insertion, missions locales, entreprises, etc.
- o **Soin** : services de pédopsychiatrie (HDJ, CMP, CATT, Hôpitaux,...), thérapeutes libéraux (psychologues, orthophonistes, psychomotriciens), médecins généralistes et spécialistes, etc.
- o **Social** : pôle médico-social de secteur, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), services extrascolaires, services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), etc.
- o **Médico-social** : autres établissements et services (IME, IMPRO, SESSAD, etc.)
- o **Justice** : protection judiciaire de la jeunesse, gendarmerie, procureur, juge aux affaires familiales, juge des enfants, etc.
- o **loisirs** : clubs et associations de loisirs.

Lexique :

CMP : Centre Médico-Psychologique, **CATT** : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, **HDJ** : Hôpital de jour, **IME** : Institut Médico-Educatif, **IMPRO** : Institut Médico-Professionnel, **SESSAD** : Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile.

INFORMATIONS

- **Mode de financement** : Le DITEP est financé par l'Assurance Maladie, sous la forme d'une dotation globale annuelle.
- **Agrément** : L'agrément du DITEP lui est délivré par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) pour une durée de 15 ans sous réserve de produire les évaluations réglementaires prévues par la loi 2002-2 du 02/01/2002.
- **Notifications/Admissions** : La Maison Départementale des Personnes Handicapées oriente vers le DITEP, l'admission est prononcée par le directeur.
- **Nombre de journées d'ouverture** : Le DITEP est ouvert 207 jours par an.
- **Liste des personnes qualifiées** et **Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie** : Elles sont affichées et mises à jour sur chaque site du DITEP.
- **Plan de prévention de la Maltraitance** : Championnet a rédigé en 2011 son Plan de Prévention de la Maltraitance et de promotion de la Bienveillance.
(Ce plan est décliné et réactualisé dans chacune des structures gérées par l'Association Championnet).